

Service Travaux de gestion et d'aménagement des milieux aquatiques Pumonte

AGENT DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES Serra di Ferro/Pumonte

Cadres d'emplois :
Adjoints Techniques Territoriaux ou Agents de Maitrise Territoriaux
Grades :
**Adjoint Technique/ Adjoint Technique Principal de 2ème classe/
Adjoint Technique Principal de 1ère classe
ou Agent de Maitrise /Agent de Maitrise Principal
Catégorie C– Filière Technique**

I/ DEFINIZIONE DI U POSTU (ROLLU È MISSIONE) / DEFINITION DU POSTE

Assure la surveillance du site et la gestion du public de Tanchiccia/Pistiglilo situé sur la commune de Serra-di-Ferro. Il exécute les actions techniques d'entretien ou de gestion sur le terrain. Contribue à maintenir, gérer et valoriser la qualité biologique et paysagère du site. Intervient, autant que de besoin, sur l'ensemble du bassin versant du Taravo, pour mettre en œuvre des actions de restauration, d'entretien et de valorisation.

II/ CUNNISCENZE È CAPACITÀ RICHIESTE / CONNAISSANCES ET CAPACITES REQUISES

Sapè fà / Savoir-faire :

- Effectuer les travaux d'entretien, de maintenance et de nettoyage en milieux naturels dans le cadre des règles générales du droit du travail et de sécurité spécifiques aux sites, aux méthodes et moyens utilisés
- Détecter les anomalies et les risques d'accidents
- Proposer des évolutions pour l'entretien du site
- Effectuer les travaux d'entretien et de maintenance courants sur les différents cours d'eau du Bassin Versant du Taravo
- Rédiger un procès-verbal quand l'agent est habilité à exercer des activités de police

Sapè / Savoir

La technicité

- Bonnes connaissances techniques en : Bucheronnage; Débardage; Débroussaillage; Elagage; Plantations; Techniques de protection de berges en génie végétal; Techniques de réhabilitation des habitats pour la faune et la flore
- Protocole de nettoyage (fréquence et circuit)
- Techniques d'entretien, de nettoyage et de maintenance
- Sécurité au travail extérieur
- Procédures d'habilitation des matériels utilisés,

En ce qui concerne la gestion du public

- Informer et orienter le public
- Expliquer les règles de fonctionnement du site
- Accueillir occasionnellement les publics
- Techniques et outils de communication écrite et orale
- Techniques d'animation

Pour la partie administrative :

- Rédiger et transmettre les éventuels procès-verbaux par voie hiérarchique
- Tenir des carnets de bord journaliers des actions réalisées et des événements intervenus sur le site
- Signaler toute non-conformité au plan de gestion et aux règles de fréquentation du site
- Rendre compte de son activité à sa hiérarchie, rédiger des rapports techniques
- Notions de domaine public et privé
- Réglementation des espaces protégés
- Situation des sites et espaces dans les documents de planification du territoire
- Cadre juridique de la responsabilité civile et pénale des collectivités et des agents
- Devoirs et pouvoirs d'un écogarde en matière de police: Assermentation

Sapè esse / Savoir-être :

- Être sensible à la protection de l'environnement et au développement des territoires
- Être rigoureux et organisé
- Faire preuve de disponibilité
- Disposer d'une bonne condition physique
- Capacité à communiquer avec différents publics
- Aptitude à travailler en équipe

III RILAZIONI / RELATIONS

- Responsables et techniciens du service eau et milieux aquatiques
- Autres services de la collectivité, notamment le service protection de l'environnement
- Propriétaires publics et privés
- Entreprises ou associations intervenant sur le site

IV AUTUNUMIA È RISPUNABILITÀ / AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ

- Grande autonomie dans le travail quotidien. Placé sous l'autorité du responsable de service
- Activités définies, suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique
- Doit être commissionné et assermenté ; pour cette mission, il est placé sous l'autorité du procureur de la République

Autonomie dans le travail quotidien. Placé sous l'autorité du chef de service et du technicien rivière et eau potable

Activités définies, suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique

Le non-respect des plans de gestion ou des erreurs dans le suivi des plans d'actions peuvent entraîner un déclassement juridique, une procédure de non-respect d'un cahier des charges et une rupture des contrats ou de la convention

V CUNDIZIONE D'ESERCIZIU / CONDITIONS D'EXERCICE

- Travaille en extérieur
- Déplacements sur les sites du bassin versant du Taravo
- Travail en horaires décalés (journée continue, de travail le samedi et le dimanche par roulement)
- Disponibilité lors d'opérations et événements exceptionnels
- Bonne condition physique ; risques de tensions dans la relation avec les usagers
- Petits matériels d'entretien : débroussailleuse, tronçonneuse
- Véhicule de terrain

VI/ AUTUNUMIA È RISPUNABILITÀ / AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ

Autonomie dans le travail quotidien. Placé sous l'autorité du chef de service et du technicien rivière et eau potable

Activités définies, suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique

Le non-respect des plans de gestion ou des erreurs dans le suivi des plans d'actions peuvent entraîner un déclassement juridique, une procédure de non-respect d'un cahier des charges et une rupture des contrats ou de la convention